

du 18/10/2011

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	8
de votants	9

L'an deux mille onze et le dix huit octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Décision de ne pas
poursuivre le projet de vente
d'eau à la commune
d'Aumont

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, Bernard CRUEIZE, Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Eric MALHERBE, Robert RAYNAL, Melle Denise ROUEL, Urbain VIGIER

Absents :

Procuration : Mr Jacques THIOT à Mr Eric MALHERBE

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Guy ENSUQUE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire donne la parole à monsieur CHARRADE du Conseil Général, à monsieur ASTRUC maire d'Aumont, à monsieur GRAS président du SIAEP, afin que chacun s'exprime sur les besoins en eau potable et les questions environnementales se posant pour le projet de fourniture d'eau à Aumont Aubrac .

NOTA- Le Maire certifie que la convocation du Conseil avait été faite le 13 octobre 2011

Après avoir ouï l'exposé de chacun des intervenants, Mr le Maire propose à chaque conseiller de s'exprimer sur la poursuite ou non du projet proposé par la SIAEP d'Aumont.

**Pour extrait conforme au registre
Fait à MARCHASTEL le
18/10/2011
Le Maire**

Après débat et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide par 3 voix pour et 6 voix contre de ne pas poursuivre le projet qui devait fournir de l'eau à la commune d'Aumont grâce à la source de Fontrouge. Les raisons invoquées sont l'impact sur l'environnement du prélèvement supplémentaire et la crainte de ne plus être prioritaire pour la fourniture d'eau par rapport à Aumont.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 18/10/2011**

**et publication ou
notification
le 18/10/2011**